



COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUILLET 2020

Date de la convocation : **21 Juillet 2020**

Nombre de Membres:

EN EXERCICE : 34

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Affectation du résultat
3. Budget Primitif 2020
4. Subventions 2020 aux associations
5. Tarif de location des gymnases de Fontenay-Trésigny et Rozay-en-Brie
6. Vote de la participation 2020 des Communes
7. Questions diverses

Le vingt-huit juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Scolaire du secteur de Rozay-en-Brie élus par leurs conseils municipaux respectifs, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Rozay-en-Brie sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- Mme GNIEWEK Catherine et Mme MIRAT Géraldine, déléguées titulaires de BERNAY-VILBERT
- Mme ROUSSEAU Christine et Mr PERRIN Ludovic, délégués titulaires de LA CHAPELLE-IGER
- Mr HERRY Thierry et Mme MERCIER Chantal, délégués titulaire de COURPALAY
- Mme CHAMPENOIS Cécile et Mme MARTINO Laëtitia, déléguées suppléantes de FONTENAY-TRESIGNY
- Mme PERIGAULT Isabelle et Mme LEGRAND Sandrine, déléguées titulaires de LE PLESSIS-FEU-AUSSOUS
- Mr BASTIEN Didier, délégué titulaire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
- Mme LEGRAND Virginie, déléguée titulaire de PEZARCHES
- Mr PERCIK Patrick et Mr DE MATOS Gilbert, délégués titulaires de ROZAY-en-BRIE
- Mr BOYOT Jean-Louis et Mr BRIGOT Bernard, délégués titulaires de TOUQUIN
- Mme FRICK Martine, déléguée titulaire de VAUDOY-EN-BRIE
- Mme BOUXIN Isabelle, déléguée suppléante de VOINSLES
- Mme BENYAHIA Maria Joao, déléguée titulaire et Mr PISSIS Jean-Pierre délégué suppléant de CLOS FONTAINE
- Mr POMMIER Arnaud et Mr BOUDOT Gilles, délégués titulaires de GASTINS
- Mr GAINAND Bruno, délégué titulaire de PECY
- Mr BRUN Davy et Mr FABRE Gérard, délégués titulaires de QUIERS

Absents Excusés :

- Mme BONNEAU Sophie et Mme LE CONTE Catherine, déléguées titulaires de HAUTEFEUILLE
- Mme BENECH Michèle et Mr. LACAS Michel, délégués titulaires de MARLES-EN-BRIE
- Mme SURAT Sylvie, déléguée titulaire de PEZARCHES
- Mme RIETSCH Evelyne, déléguée titulaire de VOINSLES
- Mme NAUSSY Solène, déléguée titulaire de PECY

Absents représentés :

- Mme LEVAILLANT Pascale donne procuration à Mr BASTIEN Didier (LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX)
- Mr BOUSSARD Alain donne procuration à Mme FRICK Martine (VAUDOY-EN-BRIE)

Assistaient également à la séance : Mme PERCIK et Mme BOGHE, Secrétaires administratives du Syndicat SMIVOS

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme FRICK Martine

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 17 302.38 €

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 177 193.66 €

B Résultat à affecter

= A (hors restes à réaliser) 177 193.66 €

(Si B est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

C Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)(Investissement- Dépenses) 127 776.32 €

R 001 (excédent de financement) 0 €

D Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 32 114.96 €

Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement E 159 891.28 €

AFFECTATION + 17 302.38 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement(Recettes) 159 891.28 €

E = au minimum, couverture du besoin de financement E

2) F Report en fonctionnement R 002(Fonctionnement-recettes) + 17 302.38 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation du résultat, présentée par le Président

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Président **PROPOSE** d'arrêter le BUDGET 2020 SMIVOS équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : 145 130.27 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : 3 261 669.28 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

A 24 voix POUR, 3 contre (M.GAINAND Bruno de PECY) et (Mme CHAMPENOIS Cécile et Mme MARTINO Laetitia de FONTENAY-TRESIGNY).

APPROUVE le Budget 2020, présenté par le Président

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président liste les demandes établies par les Associations sportives du Lycée de ROZAY EN BRIE et des Collèges de FONTENAY- TRESIGNY et ROZAY-EN-BRIE,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer pour l'année 2020 un montant global de 4 000 € réparti de la façon suivant

- ❖ Lycée «LA TOUR DES DAMES»: 1 000 €
- ❖ Collège «MALLARME» : 1 500 €
- ❖ Collège «LES REMPARTS» : 1 500 €

TARIF DES LOCATIONS DES GYMNASES DE FONTENAY-TRÉSIGNY ET DE ROZAY-EN-BRIE

Vue la délibération du 02 avril 2012 fixant le taux de location des gymnases à 9.20 €.

Vue la délibération du 9 Avril 2015 qui prévoyait une hausse basée sur l'indice du coût de la construction, valeur de l'indice du 4^{ème} trimestre, soit pour l'année scolaire 2019/2020 un tarif de 9.99 €

Vu la demande écrite du 19/04/2019 du Maire de Fontenay-Trésigny souhaitant une participation de 50% des frais de fonctionnement du gymnase, soit une indemnisation de 27 000 € en lieu et place du montant de 8 000 € de location,

Vu la demande par mail du 22/07/2020 de la Commune de Fontenay-Trésigny réévaluant les frais de fonctionnement à 64 600.00 € et demandant la prise en charge de 45% de ces frais par la SMIVOS (ces 45% correspondant au taux d'occupation des collégiens de Fontenay-Trésigny, Marles en Brie et Mortcerf)

Vu l'article 1 des statuts du SMIVOS stipulant « *le syndicat exerce en lieu et place de toutes les collectivités territoriales adhérentes les compétences suivantes (...) la location des équipements sportifs utilisés par le collège Mallarmé de Fontenay-Trésigny, le collège des Remparts de Rozay-en-Brie et le Lycée La Tour des Dames de Rozay-en-Brie* »

Monsieur le Président propose de porter le tarif de location des salles de sport à **15.00 €** de l'heure, réactualisé chaque année selon l'indice de la construction du 4^{ème} trimestre, soit pour une année pleine d'utilisation.

Estimatif Référence plannings d'utilisation 2019/2020:

- Salle de sport Jacques Profit Fontenay : 501h00 x 15 € = 7 515.00 €
- Salle de sport Centre sportif Fontenay : 759h00 x 15 € = 11 385.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

A 21 voix POUR, 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS Cécile et Mme MARTINO Laetitia de FONTENAY-TRESIGNY), et 4 ABSTENTION (Mr BASTIEN Didier de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX, Mme LEVAILLANT Pascale représentée par Mr BASTIEN Didier de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX, Mr GAINAND Bruno de PECY et Mme LEGRAND Virginie de PEZARCHES).

APPROUVE de porter le tarif horaire de location des gymnases de **15.00 €** pour l'année 2019/2020.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Monsieur le Président rappelle que la clé de répartition est proportionnelle au nombre d'élèves et à la population pour les dépenses d'investissement et de 50 % à la charge de Rozay-en-Brie pour les frais de fonctionnement du Gymnase.

Les autres frais de fonctionnement sont répartis en fonction de la population.

La participation sera demandée en 2 fois à chaque collectivité.

| COMMUNES | Population INSEE au 01/01/2020 | PART. 2019 | PART. 2020 | Nombres d'Elèves | <i>Pour rappel nombres d'Elèves 2019</i> |
|------------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--|
| BERNAY-VILBERT | 827 | 4 057.18 € | 4 174.42 € | 17 | 17 |
| CLOS FONTAINE | 263 | 1 265.92 € | 1 290.13 € | 4 | 3 |
| COURPALAY | 1 323 | 6 939.15 € | 7 311.23 € | 51 | 39 |
| FONTENAY-TRESIGNY | 5 574 | 27 401.79 € | 33 355.84 € | 148 | 139 |
| GASTINS | 689 | 3 457.63 € | 3 579.90 € | 18 | 16 |
| HAUTEFEUILLE | 255 | 1 212.65 € | 1 280.72 € | 5 | 3 |
| LA CHAPELLE IGER | 169 | 880.67 € | 920.25 € | 6 | 7 |
| LE PLESSIS FEU AUSSOUS | 591 | 2 938.72 € | 3 192.01 € | 20 | 18 |
| LUMIGNY/NESLES/ORMEAUX | 1 527 | 7 644.75 € | 7 830.43 € | 36 | 38 |
| MARLES EN BRIE | 1 679 | 8 072.13 € | 10 244.79 € | 52 | 43 |
| PECY | 863 | 4 342.50 € | 4 655.64 € | 29 | 22 |
| PEZARCHES | 392 | 2 044.97 € | 2 056.94 € | 11 | 12 |
| QUIERS | 668 | 3 418.64 € | 3 671.57 € | 25 | 20 |
| ROZAY EN BRIE | 2 826 | 32 003.14 € | 30 008.88 € | 75 | 89 |
| TOUQUIN | 1 206 | 5 972.93 € | 6 305.85 € | 33 | 27 |
| VAUDOY-EN-BRIE | 902 | 4 529.67 € | 4 698.18 € | 24 | 25 |
| VOINSLES | 596 | 2 999.90 € | 3 241.11 € | 21 | 14 |
| TOTAUX | 20 350 | 119 182.34 € | 127 817.89 € | 575 | 532 |

Le Conseil Syndical, à l'unanimité
APPROUVE le tableau de la répartition des Communes

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45